



Luxembourg, le 18 décembre 2020

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, bld Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n° 3194 du 24 novembre 2020 des honorables Députés Max Hahn et André Bauler concernant la mise en œuvre des plans d'aménagement particulier (PAP) dans les différentes communes du pays

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

Réponse commune de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et de Monsieur le Ministre du Logement, Henri Kox, à la question parlementaire n° 3194 des honorables Députés Max Hahn et André Bauler concernant la mise en œuvre des plans d'aménagement particulier (PAP) dans les différentes communes du pays

Les honorables députés s'enquière sur l'état d'avancement auprès du ministère de l'Intérieur des procédures d'adoption relatives aux plans d'aménagement particulier « nouveau quartier » (« PAP NQ ») et aux plans d'aménagement particulier « quartier existant » (« PAP QE »).

Les réponses formulées ci-dessous reflètent la situation au 9 décembre 2020.

Question 1.

A ce jour, 3 projets de PAP NQ et 18 projets de PAP QE sont en attente d'être avisés par la Cellule d'évaluation du ministère de l'Intérieur.

Celle-ci a avisé 136 PAP (NQ et QE) entre le 1^{er} janvier 2020 et le 9 décembre 2020.

Question 2.

Concernant les PAP en voie de finalisation, 18 PAP NQ et 18 PAP QE pourront être soumis à l'approbation ministérielle qui se fera au plus tard en mars 2021.

Par ailleurs, 149 PAP (NQ et QE) ont été approuvés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 9 décembre 2020.

Dès l'approbation ministérielle des PAP, il pourra être procédé à leur publication, telle que prévue par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Dès leur entrée en vigueur, la mise en œuvre pourra être entamée.

Questions 3 et 4.

Actuellement 1.858 unités de logement sont prévues par des PAP en voie d'approbation ministérielle.

Les PAP approuvés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 9 décembre 2020 prévoient 5.014 unités de logements.

Etant donné que la réalisation des PAP dépend des initiateurs respectifs, il n'est pas possible de donner des précisions quant aux délais de réalisation.

Parmi les unités de logement prévues par les PAP NQ en voie de finalisation, 176 sont aujourd'hui réservées aux logements à coûts modérés.

Plus encore, 433 unités de logement à coûts modérés sont envisagées dans les PAP NQ ayant fait l'objet d'une approbation ministérielle entre le 1^{er} janvier 2020 et le 9 décembre 2020.